

Bulletin de Liaison FCPE

Octobre 2004

17 Vigée Lebrun

Edito:

- Vous avez entre les mains le N° 0 du bulletin de liaison de la FCPE du 17 Vigée Lebrun. Les Parents d'élèves auxquels vous avez confié un mandat en les élisant lors des dernières élections ont choisi de vous rendre compte régulièrement des actions qu'ils mènent en votre nom pour le bien être de nos enfants, de vos enfants.
- Nous espérons que ce numéro 0 sera suivi de nombreux autres et que vous lui réserverez un accueil favorable.

Pourquoi un bulletin de liaison ?

Chers Parents,

Les dernières élections des représentants de parents d'élèves à l'école du 17 Vigée Lebrun ont abouti aux résultats suivants:

Inscrits : 437
Votants: 235
Bulletins blancs ou nuls: 18
Exprimés: 217

FCPE 165 suffrages
PEEP 52 suffrages

Nombre de sièges:
FCPE: 8 sièges
PEEP : 3 sièges

Les adhérents de la FCPE remercient les électeurs qui leur ont renouvelé leur confiance en leur accordant 76% des suffrages exprimés.

Abstention trop forte

Cependant, le taux d'abstention nous semble beaucoup trop fort pour une question qui concerne ce que nous avons de plus cher, à savoir nos enfants et leur éducation.

Si cette abstention est aussi forte, c'est probablement que trop de parents méconnaissent l'action menée par les fédérations de parents d'élèves et leur rôle dans la vie de l'école

Notre responsabilité: vous informer

Il nous est donc apparu que nous nous devons de vous informer sur notre travail et ce, pour au moins 2 raisons:

- Rendre compte du mandat que les électeurs nous ont confié, et des actions que nous menons en leur nom
- Convaincre les parents qui n'ont pas voté de l'utilité de leur représentation à l'école

JYB



Conseil Local FCPE
Ecole élémentaire
17 Rue Vigée Lebrun
75015 Paris

Dans ce numéro :

S'organiser pour agir	2
Une visite à la cantine	2
Les incohérences de l'administration	3
Do you speak seulement français?	3
Le Conseil d'Ecole à quoi ça sert?	3
Le Conseil de Vie. Compte rendu du conseil du 16/10	4/5

L'équipe éditoriale du mois:

Jean-Yves Barthe
Jean-Pierre Courrier
Anne Innocente
Nathalie Joly

Agir en votre nom

Pour agir en votre nom nous avons le devoir de vous écouter et d'envisager avec vous les actions et démarches à engager pour trouver les solutions satisfaisantes pour les problèmes qui vous préoccupent.

A cet effet nous mettons à votre disposition:

- Une boîte aux lettres dans le hall de l'École
- Une boîte à lettre électronique sur laquelle vous pouvez contacter les membres du bureau local de la FCPE:
bureau_fcpe17vl@yahoo.fr

N'hésitez pas à nous contacter par ce biais.

Mais rien ne vaut un contact direct: le « trombinoscope » placé devant l'entrée de l'école vous aidera à nous repérer. N'ayez pas peur de nous interpeller.

Et puis n'oubliez pas que **tous les samedis matins non-libérés nous assurons une permanence au café « les Fous Gourmands ». Venez nous y rencontrer (à l'angle de la rue Falguière et de la rue A. Maillol).**

Le Bureau

Bulletin de Liaison FCPE



Nos méthodes et outils de travail au service de la communauté scolaire.

Quelques chiffres :

Depuis la rentrée, la FCPE au 17 Vigée Lebrun, c'est (au 19/10/2004) :

27 adhérents qui s'engagent à travailler pour l'école.

Le développement d'un système de communication qui nous permet d'informer l'ensemble des adhérents et de coordonner nos actions:

87 messages sur la boîte aux lettres du bureau (coordination de nos actions, requêtes des parents, gestion des crises)

43 mails échangés sur la seule journée du 18/10/2004 pour régler et rendre compte des actions engagées pour le remplacement de l'enseignante de Clis (voir article en page 3).

S'organiser pour agir

Afin d'agir aussi efficacement que possible, le conseil Local de la FCPE au 17 Vigée Lebrun a décidé de répartir le travail dans différents groupes thématiques.

A ce jour, 7 « commissions » ont été définies, leurs missions seront affinées au cours du temps mais voici leurs descriptions (avec le nom du responsable):

Commission « médias »: développer la communication entre les parents et leurs représentants élus. (V. Surcouf)

Commission « mieux vivre à l'école »: les sujets abordés vont de la cantine à l'état des bâtiments. (A. Innocente)

Commission sécurité: des abords de l'école (carrefours, trottoirs...) aux problèmes de sécurité dans l'école (F. Irondelle).

Commission « comité des fêtes ». Dont la mission est de s'impliquer dans les relations avec l'ASCVL, de proposer des aménagements dans les différentes manifestations à l'école et notamment au niveau tarifaire... (M. Vernier)

Commission « promouvoir les tarifs progressifs » (tout est dans le titre) (C. Henni)

Commission « les parents proposent » : sensibiliser parents et enseignants sur l'intérêt de partager des compétences particulières qui peuvent servir un projet pédagogique. (JP Courier)

Commission « parents-enseignants »: S'assurer que la transmission des informations entre l'équipe enseignante et les parents se fasse au mieux pour mettre en phase les aspirations des parents et celles des personnels de l'école. (JY Barthe)

Ces commissions seront présentées au Conseil d'Ecole du 9/11/2004, en espérant que les enseignants leur réserveront un accueil favorable

Pour saisir une de ces commissions d'un problème particulier ou questionner, une seule adresse électronique:

bureau.fcpe17vl@yahoogroupes.fr

Pour nous rencontrer: au café les Fous Gourmands (angle Falguière-A. Maillol) tous les samedis non-libérés.

JYB

Une visite à la cantine

Menu peu savoureux, pas équilibré, ambiance trop bruyante, la cantine a encore trop souvent mauvaise réputation. Dans le cadre de la commission « mieux vivre à l'école » qui traite de la cantine, l'accueil, les conditions de vie, l'hygiène, ce mois-ci, nous avons testé... **LA CANTINE.**

Au menu du Vendredi 15 Octobre 2004 :

- salade d'endives avec maïs ou jambon
- poisson blanc sauce bolognaise
- macaronis
- fromage
- dessert : flan vanille ou chocolat

Bilan: Ce jour là, les aliments préparés par Rose-Marie, notre chef-cantinière, étaient bons et le repas tout à fait correct dans l'ensemble. Seul bémol à signaler, le flan, de fabrication industrielle, était sans goût et de qualité très moyenne.

Les garanties de qualité:

Dans les écoles du 15^{ème}, nous avons le privilège d'avoir des repas confectionnés sur place sous la responsabilité des cantinières. Les ingrédients frais sont livrés la veille, stockés avec soin dans des armoires réfrigérées et cuisinés pour le jour même. Les menus sont élaborés par les personnels en charge de la restauration scolaire de l'arrondissement, des médecins scolaires, une diététicienne, et des parents élus. Tous s'attachent au respect de trois mots clés : EQUILIBRE, SECURITE, et PLAISIR.

Des contrôles réguliers et rigoureux doivent normalement être effectués par les services vétérinaires du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Les garanties d'encadrement:

Signalons qu'au 17 Vigée-Lebrun, les enfants ne sont pas livrés à eux-mêmes mais mangent sous l'œil vigilant des enseignants, fait rare et précieux, propre à notre école. On ne force pas les enfants à manger, mais on les incite à goûter toute saveur nouvelle. La cantine doit être un lieu privilégié d'éducation au goût, à l'équilibre alimentaire, et faire du repas un moment de découverte et de plaisir.

Nous, parents élus FCPE, avons testé la cantine **et ce jour-là, nous avons aimé...**

Le mois prochain, en collaboration avec les cantinières, des animateurs, la CAS, les représentants FCPE, nous allons continuer à travailler ensemble pour que la cantine soit un élément du mieux-vivre à l'école.

AI/NJ

Année 2004/2005 N° 0



Conseil Local FCPE
Ecole élémentaire
17 Rue Vigée Lebrun
75015 Paris

Quand les parents d'élèves mettent l'Education Nationale en face de ses incohérences

Lundi 18 octobre 8H30:

Mme Aude Brellier, enseignante de la CLIS est en formation. Formation obligatoire organisée par l'Académie de Paris. Laquelle académie est responsable des affectations de remplaçants. Oui, mais ils n'ont pas envisagé une seule seconde qu'une telle affectation aurait du être anticipée.

Saisis de la non affectation d'un remplaçant par M. le Directeur,

les élus de la FCPE ont immédiatement contacté l'Inspecteur d'Académie, l'Inspecteur en charge de l'Intégration scolaire et notre inspecteur de Circonscription. Au bout de 2 heures d'échanges de fax et de coups de fil une solution était trouvée.

Il serait prétentieux de penser que notre intervention est entièrement responsable de la solution trouvée (les personnels de l'Académie ne sont quand même

pas irresponsables). Il nous est cependant permis d'espérer que notre réactivité et notre action instantanée leur a permis de prendre conscience qu'il y a, à l'école 17 VL, des parents d'élèves qui ne tolèrent pas que nos enfants subissent les conséquences de leur incohérence ou de leur négligence. Espérons qu'ils mettront tout en œuvre pour éviter que cela ne se reproduise.

JYB

Do you speak seulement français?

Nos dirigeants ont bien compris que l'apprentissage des langues étrangères devenait un enjeu majeur pour l'avenir de nos enfants dans une Europe qui s'élargit et face à une économie qui se mondialise. Aussi, et depuis 2002, l'apprentissage d'une langue étrangère est **obligatoire** dès le CE2.

Malheureusement, cette décision n'a jamais pu être suivie d'effets

dans notre école où pour la 3^e année consécutive aucun intervenant n'a été affecté pour nos classes de CE2.

Devant cette situation, nous avons entrepris de collecter les signatures des parents de l'école pour demander à M. l'Inspecteur d'Académie de bien vouloir doter l'école d'un intervenant pour assurer cette activité obligatoire.

A ce jour plus de 150 signatures ont été recueillies, envoyées à M. Rosselet, Inspecteur d'Académie du 1^{er} degré et à M. Lamargot Inspecteur en Charge des Langues Vivantes à la 2^e circonscription.

Suite de l'histoire dans un prochain bulletin

JYB/JPC/AI

Le conseil d'école: à quoi ça sert?

Qui?

Le Conseil d'École (CE) réunit 3 fois par an l'ensemble des enseignants et des parents élus en présence de représentants de la Ville (*que nous n'avons pas beaucoup vus ces dernières années*) et de l'Éducation Nationale.

Selon l'ordre du jour, d'autres intervenants de l'école peuvent y être invités, notamment le directeur du Centre de Loisir ou un représentant de l'ASCVL.

Pourquoi?

Le CE discute de tous les projets concernant l'École, hormis les projets pédagogiques qui sont du seul ressort de l'équipe enseignante. Les questions d'organisation du temps périscolaire, de la cantine, du règlement, bref de la vie dans l'école y sont abordés. C'est un temps fort de la vie de l'école puisqu'il entérine des prises de décisions communes entre parents et enseignants.

Comment?

Le Directeur fixe *ca* 3 semaines à l'avance la date et l'ordre du jour du CE. Les parents élus ont alors une dizaine de jours pour proposer une extension de celui-ci.

Les points de l'ordre du jour sont débattus, un consensus est généralement recherché, faute de quoi une décision peut-être mise aux votes des membres du Conseil.

JYB

Agenda du mois de novembre:

Conseil d'École le 9 Novembre 2004.

Contactez nous au plus vite si vous voulez y voir évoqués des points particuliers

Ordre du jour demandé par les parents d'élèves FCPE:
Tarifification progressive:
comment généraliser cette mesure?

Le bal de fin d'année:
propositions de changement de tarification.

Sécurité aux abords et dans l'école

(Finalisation de l'ordre du jour à la rentrée)

Bulletin de Liaison FCPE

Le Conseil de Vie de l'école:

Parents et enseignants à l'écoute de vos enfants.

L'école s'est dotée, depuis plusieurs années, d'une structure qui lui permet de se mettre à l'écoute des enfants et de les associer à des choix qui sont faits dans le cadre de la vie de l'école: le conseil de coopérative aussi appelé conseil de vie. Ce conseil présente en outre un caractère pédagogique indéniable concernant l'apprentissage des bases de la démocratie (élection de représentants) et la représentativité (synthèse et comptes rendus à la classe). De véritables travaux pratiques d'instruction civique.

Nous nous proposons de vous rendre compte des débats qui s'y tiennent à travers nos propres comptes rendus.

Compte rendu du conseil de coopérative du 16 octobre 2004

Etaient présents :

Enseignants : MM Chateau (Président), Lhuissier (Trésorier), Mmes Roire (Secrétaire) et Paris (Vice Présidente).

Parents : M Barthe (FCPE)

Enfants :
Laurène et Eric (CP1)
Eva et Etienne (CP2)
Camille et Quentin (CE1-4)
Camille et Benjamin (CE1-3)
Marion et Antoine (CE2-6)
Lucile et Kevin (CE2-5)
Joe et Margot (CM1-10)
Mathilde et Léo (CM1-8)
Charlotte et Michaël (CM2-7)
Sophie et Vincent (CM2-9)
Jade et Antoine (CLIS)

D'où vient l'argent de la coopérative ?

- des dons des parents
- du produit des ventes et des manifestations (M. Lhuissier : « *donc des parents* »).

Comment récolte-t-on l'argent ?

- la carte de coopérative (qui est proposée 3 fois par an aux parents. Le paiement n'a aucun caractère obligatoire, la carte doit par contre être retournée).
- Par le marché de Noël où sont vendus des objets réalisés par les classes. Le conseil est unanime pour reconduire le marché de Noël cette année encore.
- Le Bal. Il se déroulera au printemps et sera donc mis à l'ordre du jour du prochain conseil de vie

Sur le **financement des sorties de 2 jours ou plus** M Barthe demande dans quelle mesure les tarifs pourraient être établis de manière progressive (sur le modèle de la tarification proposée par la Mairie de Paris pour les Cantines et Ateliers du soir).

Le bureau précise que :

- toutes les classes de Nature sont des classes organisées par la Ville de Paris et bénéficient d'office de ce système de tarification.
- les Classes de CP ne se voient pas attribuer de Classe de Nature par la Ville de Paris, rendant la chose plus délicate à gérer. Tout dépend alors de la nature et du montant des financements obtenus pour les réaliser.
- Cette année, 5 projets ont été déposés. Tous bénéficieront d'une tarification progressive, fonction du Quotient Familial.

Sur la **participation de la coopérative aux projets de classe**, M Lhuissier rappelle qu'en 2003-2004 chaque classe a reçu 150€ de la coopérative centrale.

Répartition des fruits du passage des cartes : M Lhuissier rappelle que les sommes sont re-distribuées en totalité (-4€ par enfant et par an) dans les classes au prorata des effectifs. L'effectif de la CLIS étant faible, il est doublé dans le calcul des sommes à redistribuer.

9H00 Ouverture de la séance par Monsieur Chateau

Comme de tradition, ce premier conseil a débuté par une présentation des intervenants et la définition du rôle de chacun :

- 1) au sein du bureau (rôle du Président, du Secrétaire, du Trésorier et de la Vice Présidente)
- 2) les délégués de classe (porte-paroles plus que mandatés)
- 3) les représentants de parents.

Monsieur Chateau présente le fonctionnement du **conseil de vie** de l'école qui s'occupe de 2 volets : un volet coopérative et un volet vie à l'école.

La coopérative.

Mr Chateau organise un tour de table des enfants pour les faire réfléchir aux questions suivantes :

A quoi ça sert ?

- achat et entretien de matériel
- participation aux sorties des classes
- don à des œuvres caritatives (pour rappel une partie des bénéfices du marché de Noël (voir plus bas) est reversé tous les ans à une association caritative choisie par le conseil des délégués)

La vie à l'école

La cantine :

Les enfants soulignent des problèmes sur:

- le lavage des mains : mains pas ou mal lavées. Bousculades lors du passage au lavabo avant d'entrer au réfectoire.
- Le respect de la discipline (file d'attente peu respectée par certains, alimentation détournée à des fins d'études en balistique...)
- Les aliments mis dans les poches afin de retourner plus vite en cour de récréation

Sur ces points les enseignants rappellent qu'il s'agit là de points règlementés dans l'école et demandent aux délégués de faire passer le message à leurs camarades de retour dans leurs classes.

Autres problèmes soulevés :

- Des incidents de salade mal lavée.
- Des assaisonnements « exotiques » (par exemple, sauce à l'orange sur la viande, durant la semaine du goût).
- Des couverts pas propres : M Chateau et Lhuissier soulignent que (hors traces calcaires inévitables) ceci est rare et qu'il est toujours possible de rendre un couvert sale aux personnes de service
- Des aliments (viande) « pas bons ». M Barthe demande si la situation est nouvelle (traduisant une dégradation des approvisionnements) ou exceptionnelle. MM Chateau et Lhuissier disent qu'il s'agit de variations occasionnelles parfois même à l'intérieur d'un même lot. (NLDR : *Les adhérents en charge du dossier qualité de vie s'inquiéteront dans les plus brefs délais d'une possible dérive de la part des fournisseurs auprès de la Chef Cuisinière.*)

Interclasse et Récréations :

Les enfants soulignent des problèmes de relations de forces et d'usage de grossièretés entre **Grands et Petits** : rappel au règlement par les enseignants qui demandent aux Petits de ne pas en profiter pour « asticoter les grands »

Aux heures de goûter, **la cour se trouve jonchée de papiers**. Il est proposé de désigner un « responsable » par classe pour empêcher cela. L'idée n'est pas retenue pour éviter les dérives liées à la mutation d'un élève en « enfant policier ». Il est proposé d'y réfléchir mais surtout de rappeler les règles de vie les plus simples qui nous empêchent de produire de tels comportements à la maison : il y a 3 poubelles dans la cour.

Les toilettes sentent mauvais... (Les enseignants rappellent qu'il y a certainement des endroits plus agréables pour passer sa récréation)

L'eau répandue au sol dans les toilettes rend le sol glissant (rappel au règlement)

Les enfants demandent l'organisation d'un **tournoi de foot, basket, ping-pong** : M Chateau les invite à faire des propositions concrètes.

Les enfants demandent à avoir la possibilité de jouer au ballon à toutes les récréations : M. Chateau : « *c'est impossible : les récréations sont trop courtes pour ce faire* ». Il est rappelé que les **jeux de ballon** sont interdits sur sol mouillé (ballons en mousse) et ce même s'il s'agit de ballons personnels (problèmes de propreté avec des ballons mouillés). D'autre part les glissades sont plus fréquentes sur sol mouillé.

L'interclasse dans le préau (par forte pluie) : ce n'est agréable pour personne mais il n'y a pas d'autre solution.

Ping-Pong : M. Lhuissier informe que 16 raquettes et 4 balles neuves ont été mises à la disposition des enfants à la rentrée et que 2 raquettes sont déjà fortement dégradées (plus de recouvrement) et que 4 nouvelles balles ont du être mise en jeu... M. Lhuissier rappelle qu'il est possible de suspendre les classes « responsables » des dégradations de leurs créneaux horaires pendant quelque temps et éventuellement d'exclure définitivement des séances de ping-pong les enfants responsables.

La BCD du midi : les classes ont un tour de rôle pour un premier créneau, mais les enfants du 2° créneau sont choisis par Mme de Varax. Les enfants y voient une potentielle injustice et demandent que le 2° créneau fasse aussi l'objet d'un tour de rôle, classe par classe, de manière à éviter que « *ce soient toujours les mêmes qui passent* ».

Avant de clore la séance M. Lhuissier annonce des travaux de peinture dans le préau et demande aux enfants de proposer un projet de fresque pour le mur au dessus de la porte accédant à la salle où est entreposé le matériel d'EPS.

Les enfants sont invités à revenir dans leurs classes pour rendre compte des délibération du conseil.

Le prochain conseil aura lieu au début janvier 2005

JYB représentant la FCPE au conseil de vie.

FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Contacts:

JP. Courrier : 06 03 04 32 22

M. Vernier : 06 83 55 28 91

A. Innocente : 06 60 66 65 86

JY. Barthe : 06 88 69 86 29

Pour nous joindre à tout moment:

bureaufcpe17vl@yahoogroupes.fr



Avec la FCPE vos idées font école !

